

RECRUESCENCE DES CAMBRIOLAGES AU PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Chaque année, le mois de novembre est le théâtre d'un bond des cambriolages suite au changement d'heure. En effet, à la tombée du jour, bon nombre de travailleurs ne sont pas encore de retour à leur domicile et les logements inoccupés sont facilement identifiés par les malfrats en raison de l'absence d'éclairage des logements.

En 2014, le nombre de cambriolages d'habitation¹ en terres vaudoises s'élève à 7555, soit un pour 100 habitants. Suite à une forte progression entre 2010 et 2012 (+60%), le nombre de cambriolages a légèrement diminué en 2013 avant de remonter à un niveau proche de celui de 2012.

CAMBRIOLAGES EN FIN D'ANNÉE PLUTÔT QU'EN ÉTÉ

En 2014, la police a ainsi enregistré en moyenne 21 cambriolages d'habitation par jour dans le canton. Néanmoins, ces cambriolages ne sont pas répartis uniformément durant l'année. Malgré les préjugés, ce n'est pas la période des vacances estivales qui est la plus propice aux cambriolages, mais plutôt les mois de novembre et décembre. En effet, pour la période de 2010 à 2013, le nombre de cambriolages durant les deux derniers mois de l'année est supérieur de 44 % en moyenne à celui des mois de juillet et août. Les cambrioleurs choisissent cette période de fin d'année parce qu'elle offre des facilités en termes de repérage en fin de journée.

DIMINUTION DE LA LUMINOSITÉ FAVORABLE AUX CAMBRIOLAGES

En effet, les auteurs de cambriolages tentent avant tout de minimiser le risque de rencontrer les victimes. Durant la journée, de nombreux logements sont vides sans que cela soit facilement observable. Après le changement d'heure intervenant fin octobre, la diminution de la luminosité dès 17 heures est favorable aux cambriolages puisque les malfrats peuvent identifier la présence des résidents par l'éclairage des logements. De plus, de nombreux logements sont inoccupés puisque bon nombre de travailleurs ne sont pas encore rentrés chez eux. Ainsi, durant les mois d'hiver², et plus particulièrement en novembre et décembre, le nombre de cambriolages d'habitation augmente fortement entre 17 heures et 19 heures [F1]. Pour la période de 2010 à 2013, ces cambriolages représentent 22 % des cas en hiver, contre 12 % en été³. Il s'agit de la différence la plus marquante entre les deux saisons.

ACTIVITÉ DES CAMBRIOLEURS RYTHMÉE PAR LA PRÉSENCE DES HABITANTS

Que ce soit en été ou en hiver [F2, F3], une double bosse permet d'identifier une période d'activité le matin (principalement entre 9 heures et 11 heures) et l'après-midi (entre 14 heures et 15 heures). La différence est que l'activité est plus forte l'après-midi en hiver et qu'elle ne faiblit pas après 15 heures. Le léger creux de midi s'explique notamment par le

fait qu'une partie des travailleurs rentrent chez eux pour le repas. L'activité est plus faible de nuit (entre 23 heures et 6 heures du matin) que la journée, même si elle ne disparaît pas. La nuit est la seule période de la journée où l'activité est plus importante, bien que marginalement, en été qu'en hiver.

MOINS DE CAMBRIOLAGES LA NUIT

Malgré le nombre important de cambriolages prenant les appartements pour cible (4847 en 2014, soit 64%), la proportion de villas cambriolées (3,2%) est plus de deux fois plus importante que celle des appartements (1,6%).

Les villas comme les appartements sont moins visités la nuit que la journée. Néanmoins, ce phénomène se fait sentir nettement plus fortement pour les appartements que pour les villas. De nuit, les cambrioleurs vont en effet privilégier les maisons à deux étages afin de commettre le délit durant le sommeil des victimes se trouvant à l'étage, et cela particulièrement en été. Ainsi, 18 % des cambriolages de villas en été sont perpétrés en fin de nuit contre 8 % pour les appartements. Une autre différence concerne le pic constaté le matin en été (entre 9 heures et 11 heures), plus prononcé dans les appartements (20 % des cambriolages) que dans les villas (13 %). | CM

¹ Vols par effraction et par introduction clandestine dans les villas et les appartements (y compris les caves).

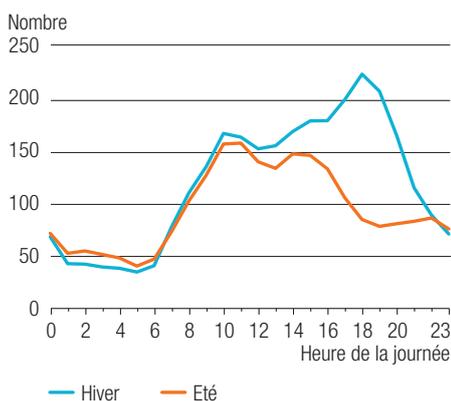
² L'hiver correspond ici à la période d'octobre à mars.

³ Selon la méthode dite de la densité temporelle (tranche d'une heure) pour les cas où l'intervalle de temps de commission du délit est inférieur à 24 heures (soit 5189 cas en moyenne entre 2010 et 2013).

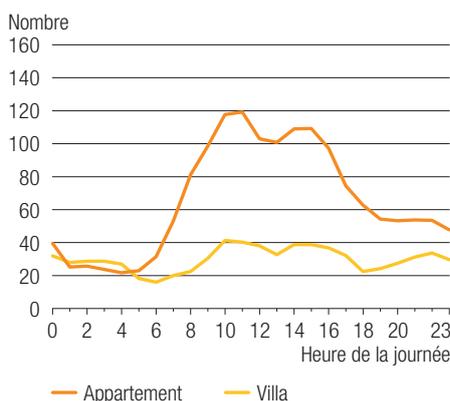
Source des données : OFS, Statistique policière de la criminalité.

CAMBRIOLAGES D'HABITATION SELON L'HEURE DE L'INFRACTION, VAUD, MOYENNE 2010-2013

[F1] Total selon la saison



[F2] Été selon l'habitation



[F3] Hiver selon l'habitation

